

Recrutement, CDI, promotions... Le gouvernement songe à ouvrir une nouvelle brèche dans le statut de la fonction publique

À l'occasion d'une réunion avec les employeurs territoriaux, le ministre Laurent Marcangeli a fait un point sur la "mise en œuvre" des mesures de simplification des procédures RH proposées par Boris Ravignon. La concrétisation de beaucoup d'entre elles nécessitera néanmoins un passage par la loi. De quoi compliquer la donne au vu de la situation politique. Par Bastien SCORDIA

Laurent Marcangeli s'inscrit dans les pas des annonces faites par son collègue François Rebsamen lors du "Roquelaure de la simplification de l'action des collectivités" du 28 avril dernier. Le ministre de la Fonction publique a en effet réuni la Coordination des employeurs territoriaux (CET), le mardi 10 juin, pour faire un point sur la "mise en œuvre" des mesures de simplification des procédures RH proposées par le maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon. Des propositions issues de son rapport de mai 2024 sur le coût du millefeuille administratif, de l'enchevêtrement des compétences de l'État et des collectivités et des normes.

Si de premières mesures de simplification avaient déjà été annoncées lors du "Roquelaure" de fin avril (voir l'encadré), le ministère de la fonction publique vient toutefois d'afficher son soutien à d'autres propositions de simplification des procédures RH dans la fonction publique. Celles-ci concernent notamment la territoriale, et sont détaillées dans un

document qui a été remis aux employeurs territoriaux et qu'*Acteurs publics* s'est procuré.

Sur le plan du recrutement, il s'agirait notamment de supprimer l'obligation de l'épreuve orale pour les concours sur titre dans la fonction publique territoriale afin d'aligner ce versant sur la règle en vigueur dans les autres versants de la fonction publique. Le ministère évoque également une "réflexion" sur une possible simplification – en particulier au sein de la territoriale – du recours aux contrats à durée indéterminée (CDI) afin de "permettre l'accès au CDI après trois ans de CDD" et non plus six ans comme c'est le cas actuellement.

Allongement des sanctions ?

Sur le volet de la gestion RH, le ministère retient dans son document la proposition de Boris Ravignon de prolonger "à titre exceptionnel" de deux mois la durée des suspensions à titre conservatoire des agents publics dans l'attente d'un jugement pénal ou du prononcé d'une sanction disciplinaire. Actuellement, la durée de ces suspensions ne peut généralement être supérieure à quatre mois. Si la mesure venait à être mise en œuvre, dans l'optique de "tenir compte des délais d'instruction", la durée de suspension pourrait donc atteindre six mois. Est également évoquée une possible extension de la durée maximale d'exclusion temporaire pour les sanctions du 1^{er} groupe, qui est aujourd'hui de trois jours maximum.

Au-delà de ces mesures issues du rapport Ravignon, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a elle aussi avancé des propositions de simplification, comme la création, pour les apprentis, d'une voie d'accès spécifique à la fonction publique ou la reconnaissance de l'expérience cumulée public/privé pour les 3^{es} concours. La DGAFP propose également de créer une voie de "certification-promotion". Il s'agirait d'une "nouvelle voie de promotion interne pour les fonctionnaires ayant validé une formation certifiante", qui serait "distincte de l'examen professionnel ou de l'avancement au choix". "Cette certification permettrait l'accès à un corps ou à cadre d'emplois de niveau supérieur si elle correspond aux besoins et missions de l'employeur", précise le ministère.

La difficile équation politique

Pour beaucoup de ces mesures, la concrétisation nécessitera un passage par la loi, ce qui s'annonce délicat au vu de la situation politique et notamment de l'absence de majorité à l'Assemblée nationale pour le gouvernement ainsi que de l'embouteillage de textes parlementaires. Les employeurs territoriaux se font d'ailleurs peu d'illusion sur la mise en œuvre concrète de ces mesures de simplification des procédures RH dans la fonction publique.

"Ça s'annonce compliqué, comme beaucoup de mesures sont de nature législative, annonce-t-on ainsi au sein de la Coordination des employeurs territoriaux. Il faudra un véhicule législatif pour les mettre en œuvre et vu que le gouvernement ne dépose aucun projet de loi, alors le ministre pourrait essayer de trouver un parlementaire qui accepterait de porter une proposition de loi sur le sujet".

Mais, ajoute-t-on, "il y aurait toutefois un grand risque de mobilisation des syndicats puisque dès lors qu'on touche à la simplification RH, il y a toujours la simplification du statut en arrière-plan". Que le gouvernement Bayrou souhaite simplifier la gestion des ressources humaines de la fonction publique est donc une chose. Qu'il y parvienne en est une autre... Sollicité par *Acteurs publics*, l'entourage du ministre Laurent Marcangeli n'a pas – à l'heure de rédaction de cet article – répondu à notre demande de précisions quant aux modalités de mise en œuvre de ces mesures de simplification.

Les mesures déjà annoncées lors du "Roquelaure de la simplification"

À cette occasion, le gouvernement avait annoncé sa volonté de supprimer l'obligation faite, aujourd'hui, aux employeurs publics de republier systématiquement les offres d'emploi des agents contractuels dont le contrat arrive à échéance, et ce, même si les deux parties ont convenu d'un renouvellement. Il souhaitait aussi supprimer l'obligation de délibérer avant toute mise à disposition de personnel, de mise à jour du tableau des effectifs ou d'octroi d'une gratification pour un stage. "Des délégations globales à l'exécutif seront permises pour une gestion plus fluide, avec information régulière de l'assemblée" délibérante de la collectivité, précisait alors le ministère. Au-delà de ces règles de gestion des agents territoriaux, le gouvernement entendait aussi réduire les obligations de production d'actes RH dans les collectivités. Et ce notamment en refondant et fusionnant le "maximum" de rapports obligatoires en matière de ressources humaines. Il avait aussi exprimé son souhait de supprimer le contreseing des agents publics pour tous les actes qui ne font pas grief, tels que les avancements de grade ou d'échelon.

Le Monde

Un camping-car France services pour pallier le retrait de l'Etat : « Avant, je n'avais nulle part où aller pour me faire aider »

Dans le massif des Maures (Var), une permanence mobile tente d'aider les habitants dans leurs démarches, alors que de nombreuses administrations publiques ont fermé et que les démarches numériques se généralisent. Par Sylvia Zappi (Gonfaron, Le Luc [Var], envoyée spéciale)

Le camping-car est posté sous les platanes, non loin du monument aux morts. Une table de camping et deux chaises ont été sorties. Le camping-car France services, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA), tient sa permanence sur la grande place de Gonfaron (Var), en cet après-midi de début juin. Un guichet unique mobile tenu par deux agents d'accueil, remplaçant pas moins de onze administrations dont les sigles ornent la porte du véhicule : Caisse d'allocations familiales, assurance retraite, France travail, finances publiques, ministère de l'intérieur, ministère de la justice, Assurance-maladie... A l'intérieur, à la place des lits couchettes, deux tablettes pour ordinateur portable. Sous cartes postales, une affichette contre les violences conjugales et un violentomètre, cette règle graduée permettant de repérer les signes d'une relation violente.

Dix minutes se sont à peine écoulées depuis l'installation du camion qu'un homme en treillis fleuri monte à bord, une chemise plastique sous le bras. Albert, 55 ans, viticulteur exploitant (les personnes dont le seul prénom est mentionné n'ont pas souhaité donner leur nom de famille) s'inquiète d'une cotisation sociale payée qui n'apparaît pas sur son compte Urssaf. « *Il faut aussi que je fasse une déclaration de situation pour les prestations familiales mais je ne sais pas quoi mettre* », explique-t-il en sortant une liasse de papiers de son bras tatoué. L'agent s'enquiert de la situation de sa femme, employée comme saisonnière pour l'ébourgeonnage des vignes : « *Vous l'avez déclarée ? Il faut une photocopie du livret de famille.* » Albert téléphone à sa femme pour qu'elle lui envoie une photo quand entre un homme massif accompagné de sa fillette en trottinette.

Naouel est un habitué, facilement perdu devant son ordinateur : « *J'ai reçu un message par mail de l'Assurance-maladie et je sais pas ce que c'est. J'ai tout envoyé pourtant...* » « *Cela indique que votre dossier est en cours de traitement, ne vous inquiétez pas* », lui répond Gabriel Peschaud, employé de la MSA. En aparté, l'agent explique que Naouel vient dès qu'un courrier électronique lui est envoyé par une administration : « *Il est un peu perdu, comme beaucoup de ceux qui viennent nous voir, il a peur de se tromper.* »

« Problème de mobilité évident »

Une fois tous les quinze jours, Gabriel Peschaud et son collègue passent la journée à Gonfaron pour venir en aide à ces naufragés du numérique. Courrier de l'Assurance-maladie, dossier de retraite, déclaration d'impôt, demande de passeport, ou formulaire de revenu de solidarité active (RSA) à remplir, les sollicitations sont aussi variées que les administrations représentées. Dans ce pays de vignes et de villages aux couleurs du sud, la population est modeste, âgée et peu formée. Plusieurs bourgs du massif des Maures ont connu des fermetures d'administrations – ici un bureau de poste, là un centre des impôts –, et la généralisation des démarches numérisées a éloigné encore les usagers des services publics. En 2021, la Caisse d'allocations familiales et la préfecture ont décidé de mettre en place une antenne ambulante de France services – lieu d'aide aux démarches administratives – pour tenter d'y remédier.

Pour repérer les territoires les plus fragiles, une carte de « *défavorisation locale* » a été établie. Avec un taux de chômage moyen de 14 %, une population âgée (37 % a plus de 60 ans) et à 31 % sans diplôme, les besoins ont vite été identifiés. « *Sur les huit communes sélectionnées, on a un problème de mobilité évident : beaucoup d'usagers n'ont pas de voiture ou ne peuvent conduire. Avec la fracture numérique aggravée par la numérisation, l'accès aux droits est devenu un enjeu* », explique Lucille

Brigando, responsable de la relation de service de la MSA.

Se rendre à Toulon pour régler en direct un problème qu'on n'a pas su traiter sur son ordinateur, à quarante minutes en voiture ou deux heures en transports en commun, demeure une expédition. Pour de nombreux usagers, se connecter avec un mot de passe, recevoir un SMS de confirmation pour ensuite naviguer sur des formulaires en ligne en est une autre. Le public, qui est de plus en plus nombreux à attendre le camping-car une fois tous les quinze jours, en atteste : en 2024, les agents d'accueil itinérants ont traité 3 434 demandes, soit plus de dix-huit personnes reçues par jour.

« On se sent utile »

Ce 5 juin, c'est une nouvelle équipe qui amène le camion à Carnoules. Sur la petite esplanade devant la modeste salle des fêtes, Eliane Denise, 82 ans, patiente avec son cabas en tissu. Elle ne comprend pas pourquoi son compte Ameli a été désactivé. « *Je voulais signaler le décès de mon mari il y a un mois...* », raconte-t-elle, une fois assise à l'intérieur. Laurence Audemar, salariée de la MSA, lui demande si elle a un téléphone portable : « *Non, c'est mon fils qui est à Paris qui me donne un coup de main.* » « *On va l'appeler* », la rassure l'agente. La retraitée souffle : « *Heureusement qu'elles sont là. Avant, je n'avais nulle part où aller pour me faire aider.* »

Une silhouette, pantalon en jean clair et gilet assorti, se glisse dans le camping-car. Yolaine vient s'enquérir de son dossier d'allocation de solidarité. « *Cela fait depuis juillet que j'envoie des papiers, et ils m'en réclament toujours un nouveau* », retrace-t-elle de sa voix cassée. La fonctionnaire lui fait remarquer qu'elle a reçu le relevé de son organisme de retraite, et lui dit qu'il faut l'enregistrer en laissant la fenêtre du site ouverte.

Devant son air désemparé, l'agente lui prend son téléphone pour réaliser l'opération et lui explique qu'il faut attendre quatre à cinq mois avant que l'allocation soit versée. « *Mais comment je vais faire ? Je ne touche qu'une retraite de 199 euros par mois. Et je ne peux pas travailler car je n'ai pas assez de sous pour réparer ma voiture* », lâche-t-elle en détaillant son parcours heurté : secrétaire immobilière, esthéticienne, commerciale, cuisinière, ouvrière agricole... Laurence Audemar la regarde s'éloigner : « *Dans ces villages, il y a beaucoup de précarité et de gens seuls. Les assistantes sociales sont débordées et nous les renvoient.* »

Sa collègue, Amanda Icars, acquiesce : « *Ici, on traite de situations compliquées à démêler et on a plus de temps qu'en agence. Les gens sont tellement contents de voir quelqu'un qu'ils sont plus indulgents. On se sent utile* », souligne la trentenaire. Le public entre et sort, un à un, tout au long de la journée. Un ouvrier agricole maghrébin, venu avec son fils pour mieux se faire comprendre, une artiste céramiste installée en autoentrepreneuse qui ne sait pas remplir sa déclaration d'impôts, un couple de fonctionnaires techniques de l'éducation nationale à qui il manque des trimestres... Si les deux agentes d'accueil se disent plutôt contentes d'être détachées sur la permanence ambulante deux fois par semaine – ils sont huit à tourner –, elles constatent un désert public qui s'étend sur leur territoire : « *Le bus est une alternative au manque. S'ils l'ont mis en place, c'est parce que l'Etat se désengage de partout.* »

« Société de merde »

Vendredi, jour de marché au Luc. C'est normalement dans cette petite ville de 11 000 habitants que la permanence reçoit le plus de monde. « *Ce bus, c'est notre couteau suisse. On en a un vrai besoin car le retrait des services publics est douloureux pour les plus fragiles et l'Etat se repose de plus en plus sur les collectivités locales* », note Dominique Lain, maire (Les Républicains) de la commune. « *Cela s'ajoute au sentiment de perte de repères que ressentent les gens, surtout les retraités* », ajoute l'élu.

La frustration et l'impression de relégation revient en effet souvent dans les témoignages. Parmi les usagers du camping-car, un air lancinant de « *c'était mieux avant* » qui trouve un écho dans le discours, omniprésent ici, du Rassemblement national (RN). Le Var est une de ses terres d'élection, où il a fait carton plein lors des législatives de juin 2024 : sept des huit sièges de député ont été remportés par l'extrême droite. « *On sent le poids du RN ici, avec son discours binaire sur le délitement de la société française* », admet le maire du Luc, qui se dit « *pas très serein* » pour les élections municipales de 2026. Le député RN du coin, Philippe Lottiaux, a entendu parler du camping-car mais le considère comme un « *pis-aller* » : « *Cela ne remplacera pas les services qu'on a laissé partir.* »

Dans le camping-car France service, Sabine, 70 ans, accompagnée d'un appareil à oxygène, s'est installée. Elle a besoin de faire un changement d'adresse pour son dossier de handicap. « *Cette permanence rend service, mais avant, on avait des*

petits bureaux où se renseigner. Maintenant ils centralisent et ferment tout, c'est la débandade ! On vit dans une société de merde ! », lance la septuagénaire. « Je suis pas raciste mais faut pas parler français pour se faire aider », ajoute celle qui vient juste d'être reçue. Derrière, une dame blonde, gérante d'une société de terrassement, glisse : « Il y a moins de monde aujourd'hui, c'est l'Aïd. Ils vont faire cuire leur machin... » En face, l'agente ne relève pas, comme immunisée.

A l'entrée du camion, un Marocain de 54 ans, visage tanné par le soleil, patiente en silence dans sa chemise blanche. Il explique être venu car ses enfants encore au pays n'ont pas reçu les prestations familiales. « Vous n'avez pas assez travaillé des derniers mois monsieur... », lui souffle doucement l'employé. Le travailleur immigré lui demande d'une petite voix : « Ecris le moi, s'il te plaît. »



Construire les victoires de demain !

L'énergie au cœur de débats enflammés au Parlement

La proposition de loi du sénateur Daniel Gremillet est examinée en séance par l'Assemblée nationale cette semaine. Avec pas moins de 658 amendements déposés. Par Elsa Bembaron

EDF redeviendra-t-il un établissement public industriel et commercial (Epic) ? Et sera-t-il la seule entreprise autorisée à construire des centrales nucléaires en France, ruinant les espoirs portés par les start-up des petits réacteurs ? La France va-t-elle rétablir des tarifs de vente régulés pour le gaz - ce que l'Europe interdit ? Voici une liste non exhaustive des sujets ajoutés à la proposition de loi du sénateur Daniel Gremillet lors de son examen au Sénat.

Initialement, ce texte avait vocation à générer un débat parlementaire sur la stratégie énergétique de la France, en inscrivant dans la loi certains objectifs. Il s'agissait surtout de permettre aux élus de débattre, alors que le gouvernement a opté pour une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sous forme de décret. Cette dernière n'en finit plus d'être remaniée, renégociée par les parties prenantes. Promise pour juin 2023, reportée maintes fois, elle est désormais attendue « *avant la fin de l'été, idéalement avant la rentrée* », a précisé Marc Ferracci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, dans une interview à *La Tribune Dimanche*. D'ici là, il y aura peut-être eu une loi. Ou pas. « *Nous n'attendrons pas la fin de la navette parlementaire* », a ajouté le ministre.

La droite a appelé de ses vœux une loi, souhaitant éviter que la stratégie énergétique de la France ne se résume à un simple décret, d'autant qu'elle est, sur bien des points, opposée à la PPE. La gauche de l'Hémicycle penche aussi en faveur de l'adoption d'un texte de loi, mais, cette fois, pour renforcer la portée de la PPE... « *Et au milieu, nous trouvons le PS* », tacle Antoine Armand (LREM). Dans ce vaste poker menteur, chacun défend ses objectifs. À droite, l'heure est à la défense de la stratégie nucléaire du pays, avec en ligne de mire la construction de 14 EPR 2, au minimum. La gauche et les écologistes penchent, eux, en faveur d'une plus

grande part de renouvelables dans la production d'électricité, à l'exception du Parti socialiste.

Un texte «sans queue ni tête»

Le 4 juin, la commission des affaires économiques a adopté un texte qui n'a plus grand-chose à voir avec l'original sénatorial. Celui-ci prévoyait une relance massive de la filière nucléaire, avec le maintien du parc existant et le développement de nouvelles capacités nucléaires, correspondant à la construction d'au moins 14 EPR d'ici 2050. Déjouant les pronostics, la commission a rejeté l'article sur le nucléaire. Le Rassemblement national, pourtant partisan d'une relance radicale de la filière, a préféré voter contre : il voudrait une quarantaine d'EPR 2. Un objectif que les industriels de la filière qualifient d'inatteignable. Le Parti socialiste défend une relance qu'il estime « *raisonnable* » face au retard pris dans le développement des énergies renouvelables, avec la prolongation de la durée de vie des centrales existantes à 60 ans et de nouvelles capacités d'ici 2050 équivalant à la construction de 8 nouveaux EPR.

Résultat, les objectifs nucléaires ne satisfont personne, ceux fixés pour les renouvelables non plus. La gauche regrette que la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité ne soit pas fixée, avec un objectif de 40 % en 2050.

Ce texte « *n'a plus ni queue ni tête* », estimait Joël Bruneau (Liot) à l'issue de la commission des affaires économiques. Rien ne dit que la suite des débats permettra de clarifier la situation. L'examen commence ce lundi et pourrait durer plus d'une semaine, en dépit de la pression de Mathilde Panot, présidente du groupe LFI, qui a obtenu que quarante heures de temps législatif soient programmées. Une durée très théorique, puisque le temps imparti au rapporteur, à la présidente de la commission, aux ministres... n'est pas décompté.

Des débats tendus

Or, les débats s'annoncent plus que tendus, avec 658 amendements déposés, selon le site spécialisé Contexte. Certains sont tout simplement des contre-

feux aux ajouts apportés par le Sénat. Antoine Armand, le rapporteur du texte, et le gouvernement en ont déposé 40. L'un d'eux vise à supprimer la transformation d'EDF en Epic. Le rapporteur souligne qu'« *un retour au statut d'Epic déclencherait probablement l'ouverture d'une procédure d'infraction par la Commission européenne et va donc à l'encontre des intérêts de l'opérateur historique et du pays* ». Il devrait aussi être question de supprimer les dispositions réservant à EDF seul la possibilité d'exploiter une centrale nucléaire. Ce point est en totale contradiction avec la stratégie impulsée par le président de la République en 2022 (discours de Belfort) puis soutenue par le plan France 2030. Pas questions de faire une croix sur les millions d'euros d'investissements publics déjà consacrés au développement de ces start-up.

L'électrification, ça se soutient. On ne peut pas changer les règles tout le temps, ce n'est pas comme ça qu'on réindustrialise

Antoine Armand, le rapporteur du texte

La part de chacune des énergies - éolienne terrestre, en mer, solaire posée ou en toiture, hydraulique,

nucléaire... - dans la production d'électricité nationale fait aussi l'objet de tensions. Antoine Armand estime ainsi qu'il ne devrait pas y avoir de chiffres précis, tout ou plus des objectifs, pour offrir une meilleure adaptation à la demande d'électricité. Comme devrait le prévoir la PPE dans sa version révisée.

« *L'électrification, ça se soutient. On ne peut pas changer les règles tout le temps, ce n'est pas comme ça qu'on réindustrialise* », tranche Antoine Armand, glissant qu'il « *ne se battra pas pour faire adopter une loi absurde* ». En attendant, les industriels français sont toujours plus nombreux à réclamer à cor et à cri de la stabilité et de la visibilité. Deux vecteurs de réussite d'autant plus importants que les investissements dans la production s'inscrivent dans le temps long. Au moins vingt ans pour les renouvelables, soixante ans et plus dans le nucléaire... et des centaines de milliers d'années pour la gestion des déchets. La compétitivité de l'industrie française, qui repose en partie sur une électricité abondante et bon marché, elle, n'attend pas.



Construire les victoires de demain !

Les Echos

Retraites : Bayrou à l'heure des comptes

Convoqué par François Bayrou en janvier, le « conclave » sur les retraites s'achève mardi. Matignon fait tout pour qu'un accord soit conclu, ce qui donnerait une vraie victoire au Premier ministre. Par Grégoire Poussié, Leïla de Comarmond

Un petit retour en arrière s'impose. Le 14 janvier, à l'occasion de sa déclaration de politique générale, prononcée un mois après son accession à Matignon, François Bayrou met la question des retraites en haut de la pile des dossiers urgents pour arracher la non-censure des députés socialistes. Le patronat et les syndicats entrent alors en « conclave ».

« L'objectif de François Bayrou était de démontrer qu'on était capable de remettre autour de la table les partenaires sociaux et de parler des sujets difficiles », se félicite un proche du Premier ministre.

Cinq mois plus tard, après un parcours qui a connu nombre de soubresauts (départs de la CGT, de FO et de l'U2P, mises au point mal vécues de François Bayrou sur l'âge légal ou le retour à l'équilibre), l'heure du verdict est arrivée : organisations syndicales et patronales encore autour de la table doivent se retrouver mardi pour un dernier rendez-vous.

Quelques jours de plus ?

Les discussions n'ont pour l'instant trébuché sur aucun sujet, avant l'ultime réunion qui durera toute la journée et pourrait se prolonger tard. Voire déboucher sur une ultime séance de négociation ? Manifestement, le Premier ministre fait tout pour éviter un échec sec et est prêt à donner quelques jours en plus. « Ce n'est pas exclu », confirme Matignon. François Bayrou a aussi évoqué la possibilité de mettre sur la table « des idées nouvelles », notamment une prime « senior ».

La justification de desserrer le calendrier est simple : de toute façon, il n'y aura pas de créneau au Parlement avant l'automne. Pas de quoi faire retomber la pression du côté du patronat et des syndicats. « Mardi, tout le monde va devoir prendre ses responsabilités », estime Pascale Coton, la négociatrice de la CFTC.

François Bayrou espère avoir réussi son pari. Il y a un « chemin pour un accord », a-t-il déclaré jeudi, des propos réitérés dans la presse dominicale. Les partenaires sociaux achoppent encore sur plusieurs sujets (pénibilité, âge de l'annulation de la décote...), mais ils ont réussi à dépasser la question des 64 ans. L'hypothèse d'un accord relève du 50/50, ont déclaré à « La Tribune Dimanche » autant Marylise Léon, numéro un de la CFDT, que Patrick Martin, son homologue du Medef.

Le Premier ministre est sur un fil. Un accord signifierait pour lui une victoire politique, celle de sa méthode. Il mettrait les socialistes face à leurs responsabilités. Le parti d'Olivier Faure laisse plus que jamais planer la

« Tout est sujet de censure, tout est sujet de compromis aussi. Il ne s'agit pas de dire que nous allons être pavloviens et que nous allons systématiquement déclencher la censure. Simplement, cela suppose qu'il y ait en face de nous un pouvoir qui négocie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », a rappelé le premier secrétaire du PS, jeudi sur RTL.

Ce dimanche, en clôturant le 81^e congrès du Parti socialiste (PS), qui l'a reconduit sur un fil, il a maintenu la pression. « Le gouvernement n'a pas de majorité absolue. Il doit rechercher des compromis. S'il ne les cherche pas, il doit partir ! Et s'il n'a pas cette décence, alors nous le censurerons ! » a déclaré le premier secrétaire du PS.

Mais tout n'est pas simple chez les socialistes. Si les partisans d'Olivier Faure sont sur une ligne plus radicale vis-à-vis du gouvernement, ce n'est pas le cas de ceux qui défendent celle de son challenger, Nicolas Mayer-Rossignol. Or les deux hommes ont fini quasiment à égalité lors du départage des militants, le premier ne l'emportant que d'une courte tête sur le second.

Epée de Damoclès

Matignon a appris à vivre avec cette incertitude, cette persistante épée de Damoclès au-dessus de François Bayrou. D'un côté, il y a ceux qui estiment

que le PS aura du mal à déjuger la CFDT si elle signe un accord. De l'autre, ceux qui pensent que la situation au PS est trop instable pour faire des pronostics et que certains socialistes - il suffit qu'une vingtaine de députés vote la censure pour tout faire basculer - seront tentés.

Chaque chose en son temps. « On devra gérer politiquement la sortie du conclave », confirme un proche du Premier ministre, sachant qu'il n'y aura aucune traduction législative d'un éventuel accord

avant la rentrée. Le calendrier parlementaire est plein jusqu'à la clôture de la session extraordinaire, le 11 juillet.

A l'inverse, un échec sur les retraites jetterait une ombre sur le bail de François Bayrou à Matignon. Un très mauvais signal avant le couperet du budget. Le Premier ministre se retrouverait fragilisé, quelques jours avant l'annonce de ses arbitrages. Plus que les retraites, ce sera sans doute le vrai moment de vérité pour François Bayrou.



Construire les victoires de demain !



La retraite par capitalisation, un attrait à trop gros traits

Longtemps impopulaire, le modèle a trouvé de nouveaux relais dans le débat public, qui le présentent comme une solution aux problèmes de financement du système. En passant un peu vite sur les obstacles opérationnels qui se posent. Par Frantz Durupt

A quoi reconnaît-on un vrai défenseur de la retraite par répartition ? C'est simple, il prône la retraite par capitalisation. On blague à peine : à droite et dans le camp patronal, les déclarations énamourées se multiplient pour ce modèle qui consiste à placer, à titre individuel sur un compte ou collectivement dans un fonds, des sommes destinées à fructifier en Bourse. La «capi», comme l'appellent affectueusement ses laudateurs, permettrait de «sauver» un modèle par répartition – les actifs financent directement les pensions des retraités – «*auquel nous sommes tous attachés*» (prennent-ils toujours soin de préciser), mais encore et toujours «*au bord de la faillite*». Ce que dément pourtant, cette année encore, le Conseil d'orientation des retraites (COR) en soulignant dans son dernier rapport que la part des dépenses de retraites dans le PIB n'explosera pas au cours des prochaines décennies : «*Il est important de le rappeler, juge-t-il, notamment dans un contexte où de nombreux jeunes doutent de la capacité du système à leur garantir une pension.*»

Il n'empêche, le débat est là. C'est le «conclave» sur les retraites, lancé par François Bayrou en début d'année, qui a ouvert la brèche. On n'y a pas seulement parlé, en effet, de l'âge de départ et de la pénibilité, les deux sujets cruciaux qui détermineront mardi si un accord peut être trouvé – ce que le Premier ministre croit possible, a-t-il dit ce week-end dans *la Tribune dimanche*. Le patronat a obtenu que la capitalisation soit abordée au cours des échanges, pas tant pour lancer le chantier que pour faire avancer l'idée dans le débat public. Un succès : la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, a fait savoir que le sujet n'était pas «*tabou*»... parce qu'il nécessite de rediscuter des cotisations. Quant à la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, elle

soulignait en février qu'«*on a 15 millions de Français aujourd'hui qui font de la capitalisation*», et que «*ça doit faire partie des sujets de discussion*». De fait, la capitalisation existe déjà à titre obligatoire dans la fonction publique, avec un étage complémentaire mis en place en 2005. Dans le privé, elle est plutôt réservée à des cadres supérieurs dont l'entreprise a ouvert un plan d'épargne retraite.

«Nouveau marché»

Qu'ont exactement en tête les prétendants à la présidentielle Gérard Darmanin et Edouard Philippe, ou encore Patrick Pouyanné, le PDG de Total, tous partisans d'un pilier «*obligatoire*» de capitalisation pour tous ? Il s'agirait d'arriver à ce que 10, 20 voire, pour les plus ambitieux, 50 % des pensions soient à terme financées par ce biais. Leur matrice intellectuelle la plus récente est une note pour la Fondapol, un think tank de droite libérale, signée de l'économiste Bertrand Martinot, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy. Il y explique notamment que les rendements seraient meilleurs que ceux de la répartition : «*3 %-4 % contre les 0 %-0,5 % qui [...] sont promis avec le système actuel*», malgré les fluctuations causées par des crises financières majeures (comme en 2008) ou les récentes décisions de Trump sur les droits de douane.

Selon ses défenseurs, la capitalisation n'aurait par ailleurs rien d'une lubie libérale. Une source fait foi : Jean Jaurès qui, dans *l'Humanité* du 1er janvier 1910, écrivait que «*la capitalisation [...] en soi est parfaitement acceptable et peut même, bien maniée par un prolétariat organisé et clairvoyant, servir très substantiellement la classe ouvrière*». Il faut toutefois préciser que le responsable socialiste ne prenait pas parti pour l'une contre l'autre, puisqu'il écrivait aussi : «*Je suis convaincu qu'avec un budget puissamment organisé et doté les retraites fondées sur la seule répartition peuvent très bien fonctionner.*»

Surtout, encore faut-il retenir de sa prose qu'il ne défendait la capitalisation que dans l'hypothèse où elle servirait les intérêts ouvriers, par exemple en

finançant la construction de logements sains. Or, les intentions de ses partisans actuels seraient tout autres, selon Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT. *«C'est un nouveau marché pour les banquiers et les assureurs, dont le modèle économique est mis en question par toutes les catastrophes climatiques, expliquait-elle à Libération en avril. Ils ont besoin d'un nouveau marché, et ce marché, c'est la retraite.»*

Tabou ultime du patronat et de la droite

Au-delà même des enjeux politiques, l'idée se heurte à de sérieux obstacles opérationnels. Il y a d'abord le défi démographique que posent le vieillissement de la population et la baisse du ratio entre actifs et retraités. Comme l'expliquent Jean-Marie Harribey, Pierre Khalifa et Christiane Marty, dans une tribune récente publiée par *le Monde*, il faudrait aussi y faire face dans un modèle par capitalisation : *«Ce sont toujours les actifs qui font vivre les inactifs. Au moment de la liquidation des contrats, la compagnie d'assurances ou le fonds de pension doivent trouver de nouveaux contractants pour pouvoir verser les pensions, et ceux-ci seraient les travailleurs du moment. En un mot, seul le travail ajoute de la valeur à partager.»*

Toutefois, l'obstacle principal réside dans le fait que trente à quarante années seraient nécessaires avant que la capitalisation ne soit opérationnelle. Il faudrait ainsi, pendant plusieurs décennies, financer sa montée en charge, tout en continuant d'équilibrer la répartition comme aujourd'hui. Dans une note publiée fin mai par la fondation Jean-Jaurès, Eric

Weil, un consultant passé par les cabinets ministériels du premier mandat d'Emmanuel Macron, estime que *«viser une part modeste de capitalisation – représentant à terme seulement 10 % à 15 % des dépenses de retraite pour les salariés du secteur privé –, nécessiterait d'injecter environ 20 milliards d'euros de plus chaque année dans le système, en plus des quelque 400 milliards déjà consacrés aux retraites en France».*

Ce qui pose une question simple : s'il s'agit de mobiliser de telles sommes, pourquoi ne serviraient-elles pas tout simplement à équilibrer le système par répartition ? On ne parle, en effet, «que» de 6,6 milliards d'euros à trouver à l'horizon 2030, d'après les derniers travaux de la Cour des comptes et du COR. Pour «amorcer la pompe», Bertrand Martinot plaide entre autres pour une désindexation partielle des pensions, la suppression de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités (qui générerait 4,5 milliards d'euros de recettes fiscales), ou la mobilisation des réserves de retraites existantes (notamment celles de l'Agirc-Arrco). Mais il faudrait aussi aborder le tabou ultime du patronat et d'une grande partie de la macronie et de la droite : le niveau des cotisations sur les salaires, que beaucoup jugent pourtant *«rédhitoire»*. Difficile d'imaginer en effet que le modèle s'installe sans une contribution accrue des entreprises et des salariés. En cela, le retour de la capitalisation dans le débat public pourrait avoir du bon, et poser enfin la seule vraie question de l'éternel débat des retraites : celle des recettes.



Construire les victoires de demain !